

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 29 janvier 2021

COVID-19 : bilan de la vaccination

→ La situation sanitaire dans le département reste très préoccupante :

- taux d'incidence : 212,20 pour 100 000 habitants sur le département pour une moyenne de 197,40 pour 100 000 habitants au niveau régional
- taux de positivité : 8,40 % dans le Cher pour une moyenne de 7,50 % au niveau régional

→ Au 28 janvier 2021, **7236 vaccins ont été administrés**, soit 16,25 % de la population éligible.

Pour rappel, les personnes concernées par la vaccination sont :

- les personnes âgées dépendantes résidant en établissements et les professionnels de ces établissements de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19 ;
- les professionnels libéraux de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19, qui exercent en établissement ou en ville ;
- les sapeurs pompiers ;
- les personnes âgées de plus de 75 ans autonomes (depuis le 18 janvier 2021) ;
- les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la COVID-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement (depuis le 18 janvier 2021).

→ Pour les professionnels de santé, la seconde injection se fera dès ce samedi 30 janvier sur le centre de vaccination de Bourges et dès lundi 1^{er} février sur les autres centres dédiés.

→ Pour limiter la propagation du coronavirus, le respect des gestes barrière reste essentiel :

- Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.
- Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous toussiez et que vous avez des difficultés à respirer.

→ Les contrôles par les forces de sécurité intérieure sur le port du masque, dans les magasins, à leurs abords et dans les villes où celui-ci est obligatoire, seront renforcés tout au long du week-end et se prolongeront dans les jours suivants.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication